

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq

Le : 27 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Michel BAUDU, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Chloé RESTOUEIX, Madame Muriel COTTIER, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

PROCURATIONS : Madame Sylvie DEBIAIS à Monsieur Stéphane CARILLON (absent)

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Elodie HAMELIN, Monsieur Ludovic DELHOUME, Lakhdar ABED, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Stéphane CARILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Délibération n°2025-05-07 Demande de subvention FEDER pour le projet Jean Jaurès

Vu le projet de rénovation-extension du groupe scolaire Jean-Jaurès,

Vu la délibération 2024- 12-04 en date du 19 décembre 2024 instaurant le plan de financement du projet de rénovation et d'extension de l'école Jean Jaurès,

Vu l'Appel à Projets (AAP) FEDER lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine le 2 janvier 2025 pour la rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics

CONSIDERANT la possibilité de solliciter des subventionnements de différents partenaires potentiels, et notamment Le Fonds européen de développement régional (FEDER). Ce fond visant à renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 21

Présents : 21

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le plan de financement prévisionnel tel que décrit comme suit :

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes			
Dépenses globales		Aides des collectivités territoriales			
Nature	Montant € HT	Nom de la collectivité	Montant de la subvention	Aide sollicitée/acquise	% de l'aide dans les recettes globales
Lot 1	101 200,00	FEDER	600 000,00	sollicitée	54%
Lot 3	118 600,00	Département	120 000,00	à solliciter	11%
Lot 4	32 600,00	Fonds vert	275 677,25	à solliciter	25%
Lot 5	18 000,00				0%
Lot 6	100 300,00	...			0%
Lot 8	61 000,00				0%
Lot 9	118 800,00				0%
Lot 10	10 500,00				
Lot 11	40 500,00	Autres subventions			
Lot 12	255 000,00				
Lot 13	150 000,00				
Sous total Travaux	1 006 500,00				0%
					0%
Maitrise d'œuvre	96 209,00				0%
Assistance à maîtrise d'ouvrage					0%
Maîtrise d'œuvre spécialisée					0%
Contrôleur technique					0%
coordonateur sécurité					0%
etc...					0%
Sous total prestations	96 209,00	Autofinancement	107 031,75		10%
TOTAL Dépenses	1 102 709,00	TOTAL Recettes	1 102 709,00		100%

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuvent les plans de financement prévisionnels comme ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20250527-20250507-DE

- Autorisent Madame le Maire à signer tous documents en découlant

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 03 juin 2025

Affiché / Notifié le 03 juin 2025

Certifié exécutoire le 03 juin 2025

Publiée le 03 juin 2025

Le Maire,

Nathalie BURGAUD

